



## Reglement après expertise juridique

Par **maya deschamps**, le **06/09/2018** à **15:07**

bonjour

est-il vrai que lorsqu'il y a eu une expertise judiciaire le montant total des indemnités en catnat est versée en une seule fois et que je peux faire réaliser les travaux que je veux c'est à dire choisir l'injection de résine plutôt que des micro-pieux - l'expert avait noté sur son rapport "micro-pieux ou tout autre moyen permettant la consolidation des sols"  
merci de vos précisions cordialement